

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2010

Révision: 09.03.2010

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**

- **Nom du produit: T-Grosstablettes 90 / 250 grs**

- Code du produit: 0509

- Emploi de la substance / de la préparation Traitement de l'eau

- **Producteur/fournisseur:**

Laboratoires CHEMOFORM France SARL
16, rue de Reims, B.P. 232, F-67006 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 61 97 35, Fax : 03 88 61 24 95
info@chemoform.com

- **Service chargé des renseignements:** Laboratoires CHEMOFORM France SARL

- **Renseignements en cas d'urgence:**

Centre Hospitalier Universitaire, Centre Anti-Poisons
29 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, 54000 NANCY
Tél. : 03 83 32 36 36
<http://www.chu-nancy.fr>

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

R 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

R 36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

- **Éléments d'étiquetage SGH**



Danger

H272 - Peut aggraver un incendie; comburant.



Danger

H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.



Attention

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Attention

H302+EUH031 - Nocif en cas d'ingestion. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

- **Prévention:**

P221 Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2010

Révision: 09.03.2010

Nom du produit: T-Grosstablettes 90 / 250 grs

(suite de la page 1)

P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles.

• Intervention:

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Continuer à rincer.

• Stockage:

P405 Garder sous clef.

• Élimination:

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3 Composition/informations sur les composants

• Caractérisation chimique

• Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• Composants dangereux:

CAS: 87-90-1	acide trichloroisocyanurique	50-100%
EINECS: 201-782-8	☒ Xn, ☒ Xi, ☒ O, ☒ N; R 8-18-22-31-36/37-50/53	
Danger:	☒ 2.14/2	
Attention:	☒ 4.1.A/1, 4.1.C/1; ☒ 3.1.O/4, 3.3/2, 3.8/3	

4 Premiers secours

• Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

• Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

• Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Recourir à un traitement médical.

• Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

• Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

• Moyens d'extinction:

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

• Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Mousse

Eau

• Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NOx)

Chlorure d'hydrogène (HCl)

• Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

• Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter la formation de poussière.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2010

Révision: 09.03.2010

Nom du produit: T-Grosstablettes 90 / 250 grs

(suite de la page 2)

Veiller à une aération suffisante.

• **Mesures pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.

• **Méthodes de nettoyage/récupération:**

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

7 Manipulation et stockage

• **Manipulation:**

• **Précautions à prendre pour la manipulation:**

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.

Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.

• **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

• **Stockage:**

• **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Stocker dans un endroit frais.

Aucune exigence particulière.

• **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des acides.

• **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

• **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

• **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

• **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• **Equipement de protection individuel:**

• **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

• **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

Filtre provisoire:

Filtre P2

Filtre P3

• **Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

• **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Caoutchouc nitrile

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2010

Révision: 09.03.2010

Nom du produit: T-Grosstablettes 90 / 250 grs

(suite de la page 3)

Butylcaoutchouc
Caoutchouc fluoré (Viton)
Gants en PVC

• Protection des yeux:

Lunettes de protection anti-bris de verre



Lunettes de protection hermétiques

• Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs
Bottes
Tablier

9 Propriétés physiques et chimiques

• Indications générales

Forme: Solide
Couleur: Blanc
Odeur: De chlore

• Changement d'état

Point de fusion: 225-240 °C
Point d'ébullition: Non déterminé.

• Point d'inflammation: Non applicable.

• Inflammabilité (solide, gazeux): La substance n'est pas inflammable.

• Danger d'explosion: mit Ammoniak oder Natriumhydroxid und Cyanursäure

• Densité à 20 °C: ca. 2,5 g/cm³

• Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau à 25 °C: 12 g/l

• valeur du pH (10 g/l) à 20 °C: 2,0-2,7

• Teneur en solvants:

Solvants organiques: 0,0 %
VOC (CE) 0,00 %
OCOV (Suisse) 0,00 %

Teneur en substances solides: 100,0 %

10 Stabilité et réactivité

• Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

• Substances à éviter:
• Réactions dangereuses

Forte réaction exothermique aux acides.
Réactions au contact de matières inflammables.
Réagit aux acides en formant du chlore.
Réactions au contact des agents de réduction.

• Produits de décomposition dangereux:

Chlore
Oxydes nitriques (NOx)

11 Informations toxicologiques

• Toxicité aiguë:
• Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

87-90-1 acide trichloroisocyanurique

Oral LD50 406 mg/kg (rat)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2010

Révision: 09.03.2010

Nom du produit: T-Grosstablettes 90 / 250 grs

(suite de la page 4)

- **Effet primaire d'irritation:**
- de la peau: Pas d'effet d'irritation.
- des yeux: Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

12 Informations écologiques

- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
 Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
 Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
 Très toxique pour organismes aquatiques.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:**
 Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
 Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
 Evacuation conformément aux prescriptions légales.
 Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
 Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**



- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 5.1 Matières comburantes.
- **Indice Kemler:** 50
- **No ONU:** 1479
- **Groupe d'emballage:** III
- **Etiquette de danger:** 5.1
- **Marquage spécial:** Signe conventionnel (poisson et arbre)
- **Désignation du produit:** 1479 SOLIDE COMBURANT, N.S.A. (ACIDE TRICHLOROISOCYANURIQUE)
- **Catégorie de transport:** 3
- **Code de restriction en tunnels:** E

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**



- **Classe IMDG:** 5.1
- **No ONU:** 1479
- **Label:** 5.1
- **Groupe d'emballage:** III

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31


Date d'impression : 09.03.2010

Révision: 09.03.2010

Nom du produit: T-Grosstablettes 90 / 250 grs

(suite de la page 5)

- **No EMS:** F-A,S-Q
 - **Marine Polluant:** Non
 - **Désignation technique exacte:** OXIDIZING SOLID, N.O.S. (TRICHLOROISOCYANURIC ACID)

 - **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**
- 
- **Classe ICAO/IATA:** 5.1
 - **No ID ONU:** 1479
 - **Label:** 5.1
 - **Groupe d'emballage:** III
 - **Désignation technique exacte:** OXIDIZING SOLID, N.O.S. (TRICHLOROISOCYANURIC ACID)
 - **"Règlement type" de l'ONU:** UN1479, SOLIDE COMBURANT, N.S.A., 5.1, III

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.
 - **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**
- 


Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
acide trichloroisocyanurique
 - **Phrases R:**
 - 22 Nocif en cas d'ingestion.
 - 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
 - 36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
 - 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 - **Phrases S:**
 - 2 Conserver hors de portée des enfants.
 - 7/8 Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
 - 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 - 29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
 - 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 - 64 En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
 - **Identification particulière de certaines préparations:**
Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
 - **Désignation et concentration des substances actives selon la directive 98/8/CE**
87-90-1 acide trichloroisocyanurique: 990 mg/g

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases R importantes:**
 - 18 Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
 - 22 Nocif en cas d'ingestion.
 - 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2010

Révision: 09.03.2010

Nom du produit: T-Grosstablettes 90 / 250 grs

(suite de la page 6)

36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.

• **Service établissant la fiche technique:** Laboratoires CHEMOFORM France SARL

• **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

• * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

F